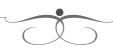


UNIVERSITATEA DIN BUCUREȘTI FRANCIS DELPÉRÉE

Doctor Honoris Causas

FRANCIS DELPÉRÉE DOCTOR HONORIS CAUSA





Durant cet après-midi, j'ai écouté les uns et les autres. Avec attention, curiosité, inquiétude. Je les ai entendus raconter ma vie, décrire mes activités, commenter mes livres. A ce moment, j'ai entendu comme en écho le cri de Jean RIVERO, le grand juriste français. Dans cette même salle, au terme d'une séance d'hommage qui lui était consacrée, il ne pouvait s'empêcher de dire. «Est-ce bien moi? Est-ce bien moi ce personnage dont le portrait vient d'être tracé en termes aussi choisis?».

J'ai toujours voulu être lucide. J'ai toujours refusé de m'endormir sous le poids des compliments, si agréables et même si enivrants soient-ils (comment ne pas l'avouer?). Je ne changerai pas, aujourd'hui, d'attitude.

Je me permets done de vous adresser une demande pressante. Mettez sur le compte de l'indulgence et de l'amitié que des collègues veulent bien me porter les merites qu'ils ont cru devoir m'attribuer.

A dire vrai, la réalité est plus prosaïque. Je crois qu'elle se résume en un mot. Un tout petit mot. Ce petit mot, c'est «tout». J'ai tout investi dans la fonction académique. Ma vie, c'etait mon métier. Mon métier, c'était ma vie.



Laudatio | Francis Delpérée

Domnule Rector, Domnule Președinte al Senatului, Domnule Decan, Onorati invitati, Doamnelor și domnilor, Distinsă audiență,

În spiritul tradiției conform căreia Senatul Universității din București omagiază marile personalități ale științei și culturii prin conferirea titlului de Doctor Honoris Causa, acordăm astăzi acest titlu unei personalități științifice de excelență, unui om cu o activitate științifică remarcabilă și cu o carieră universitară de excepție, domnului profesor Francis Delpérée.

Argumentele determinante pentru organizarea ceremoniei de astăzi relevă nu numai deosebita personalitate a profesorului, specialist în drept constitutional și drept administrativ, și, cum este cazul juriștilor remarcabili, o personalitate a cetății, dar și remarcabila și lunga sa activitate didactică, opera științifică, precum și participarea sa la viața publică la cel mai înalt nivel.

Este un privilegiu să onorăm astăzi o astfel de personalitate deoarece omul si profesorul universitar Francis Delpérée reprezintă un etalon de valoare autentică în ceea ce privește cariera didactică și activitatea științifică. Domnul profesor este un model profesional de exceptie, dedicat carierei universitare si stiintifice, care, pe parcursul a 30 de ani de activitate, a obtinut rezultate remarcabile în domeniul său de activitate.

Conform uzanțelor de rigoare vom reconstrui traseul profesional al persoanei omagiate.

Domnul profesor emerit dr. Francis Delpérée (n. 14 ianuarie 1942, Liège), membru al Academiei Regale a Belgiei din 1998, este o personalitate emblematică în domeniul dreptului constitutional si administrativ, ce se bucură de o largă recunoastere internatională. De peste trei decenii este una dintre figurile emblematice ale dreptului public belgian si a exercitat numeroase responsabilităti în domeniul academic si pe scena politică.

Doctor în drept al Universitătilor din Louvain (1964) si Paris (1968), Francis Delpérée a sustinut teza cu titlul L'élaboration du droit disciplinaire de la fonction publique. El a predat drept constituțional, drept administrativ și dreptul funcției publice la Facultatea de Drept a Universității Catolice din Louvain începând cu anul 1970 și a ocupat funcția de decan în perioada 1990–1993. Este avocat și profesor emerit al Universității Catolice din Louvain.

Profesor remarcabil, călător neobosit, inițiator și antreprenor al multor proiecte inovatoare în domeniul științelor umane, dr. Francis Delpérée și-a pus amprenta asupra mai multor generații de studenți, contribuind în mod hotărâtor la avansarea științei dreptului constituțional, atât în Belgia, cât și în străinătate.

Membru fondator încă din anul 1984, a condus Academia Internațională de Drept Constituțional din Tunis de-a lungul mai multor ani. A ocupat funcția de director al Centrului de Studii Constituționale și Administrative din Louvain la Neuve (Belgia).

Din anul 1994, profesorul este directorul Revistei belgiene de drept constituțional și prezidează consiliul de administrație al Revistei generale (publicație periodică de reflecție și de cultură înființată încă din anul 1865). Profesorul Francis Delpérée este membru al comitetului de redacție al mai multor reviste științifice belgiene și străine: Administrația publică, revistă de drept public și științe administrative (Bruxelles), Anuarul internațional al justiției constituționale (Aix en Provence), Revista franceză de drept administrativ (Paris).

Pe de altă parte, profesorul este, începând cu anul 1999, membru corespondent al Institutului Franței – Academia de științe morale și politice, Secțiunea a III-a Legislație, drept public și jurisprudență. Totodată, profesorul este membru corespondent din 1998 și membru titular din 2004 al Academiei Regale din Belgia – Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.

De-a lungul carierei sale a fost evaluator la secțiunea de legislație a Consiliului de Stat belgian.

Cărțile și articolele științifice publicate au fost incluse încă de la începutul carierei științifice în bibliografiile cursurilor de profil ale centrelor universitare din Belgia și din spațiul francofon.

Profesorul Francis Delpérée a impulsionat cercetările la nivel internațional în domeniul constituțional, dovadă fiind atât numărul mare de publicații cât și numărul de citări de către alți autori ale volumelor și articolelor publicate.

Prin complexitatea temelor abordate în cadrul activității de cercetare, profesorul Francis Delpérée și-a adus contribuția în mod semnificativ la dezvoltarea cunoașterii, la promovarea dreptului constituțional și dreptului comparat, a statului de drept și a instituțiilor statale (ex. privind reforma a 6-a Belgiei), și la promovarea drepturilor omului (ex. eutanasia minorilor).

Profesorul este autor a numeroase cărți, studii, articole în domeniul dreptului constituțional și instituțiilor politice, care tratează chestiuni legate de criza guvernării, în lume în general și în Belgia în particular, rolul Constituției în determinarea stabilității unui stat, instrumentele specifice ale regimului monarhiei constituționale. Prin urmare, prin lucrările și prin activitatea sa, a marcat, la nivel mondial, dezvoltarea domeniului dreptului constituțional și a contribuit la afirmarea democrației și a libertăților individuale, în calitate de personalitate reprezentativă a sistemului social-politic în care își desfășoară activitatea de mai bine de trei decenii.

În calitate de membru al unor comisii și asociații de drept de prestigiu, a contribuit la promovarea dreptului constituțional, la afirmarea democrației, remarcându-se ca un promotor al valorilor umaniste.

Pe lângă numeroasele volume și contribuții de drept public și drept comparat, între care și *Tratatul privind dreptul constituțional al Belgiei*, Francis Delpérée a participat și continuă să participe în mod activ la dezbaterile publice cu privire la problemele instituționale actuale, exprimându-și argumentele și interpretările juridice atât în presa scrisă și audiovizuală belgiană, cât și în cadrul a nenumărate conferințe internaționale. Pe lângă activitatea sa publicistică recunoscută la nivel mondial și pe lângă cea academică, a devenit, în ultima perioadă, o personalitate mediatică din ce în ce mai activă, a cărui voce se face auzită în dezbaterile privind textul constituțional belgian și nu numai. De altfel, a elaborat mai multe sinteze privind raporturile dintre textele constituționale și arhitectura politică complexă din țara sa, privind implicațiile acesteia în evoluțiile crizelor guvernamentale.

Profesorul are o lungă carieră politică. Între 2004 și 2014 a fost senator al Comunității franceze, deputat al Regiunii Bruxelles-Capitală și apoi deputat federal în legislatura 2014–2019. Francis Delpérée și-a încheiat cariera politică la alegerile legislative din mai 2019.

Arhivele profesorului și omului politic Francis Delpérée sunt păstrate la Centrul de Arhive și de Documentare (CPCP) din Louvain. Acest fond include publicațiile din perioada 1972–2019, care ilustrează deopotrivă viața profesională, științifică, academică și politică a lui Francis Delpérée. Printre arhivele conservate se regăsesc dosare tematice despre problematicile privind reforma statului, eutanasia minorilor, lupta împotriva terorismului sau dotațiile regale.

În plus, profesorul a răspuns favorabil la solicitarea mai multor instituții europene, a Consiliului Europei, a Organizației Națiunilor Unite (Programul ONU pentru Dezvoltare) și a mai multor guverne și parlamente și a efectuat mai multe misiuni de expertiză constituțională, în particular în statele din Europa Centrală, din Africa de Nord și din Orientul Mijlociu. Francis Delpérée este cunoscut în mediile internaționale de studii juridice pentru promovarea și instituționalizarea termenului de "constituționalist", deoarece se poate spune că întreaga sa activitate este legată de acest domeniu.

Francis Delpérée se preocupă și de temele actualității, precum migrația, criza sanitară, decelând raporturile acestora cu incidența dreptului constituțional la nivel european și nu numai. Competențele sale, capacitatea de a relaționa atât în plan academic, cât și politic, precum și cu publicul larg, notorietatea expertizei sale au făcut ca, pe parcursul crizei pandemice, profesorul belgian să devină un acerb susținător al rolului dreptului constituțional în stabilirea competentelor si puterilor diferitelor autorităti statale.

Pentru activitatea sa academică, de cercetare și acțiune publică a fost decorat cu importante decorații de către statul belgian: cu Marea-Cruce a Ordinului Leopold (Grand-Croix de l'ordre de Léopold II – 25 mai 2019), Mare Ofițer (Grand Officier de l'ordre de Léopold, 6 iunie 2010), Comandor (Commandeur de l'ordre de la Couronne, 19 august 1997) și a primit Medalia civică clasa I (Médaille civique de 1ère classe, 30 octombrie 1992), o decorație civică acordată funcționarilor de rang înalt.

În semn de recunoaștere pentru activitatea de cercetare depusă, mai multe instituții publice și private, precum și personalități din lumea juridică, politică și jurnalistică i-au adus omagii de-a lungul carierei academice. În plus, pentru activitatea științifică desfășurată, profesorului i-a fost acordat titlul de *Doctor Honoris Causa* de către șase universități (Université Aix-en-Provence, Université de Genève, Université d'Ottawa, Université de Szeged, Université d'Athènes, Université du Sud Toulon).

Personalitate remarcabilă și recunoscută pe plan internațional, profesorul Francis Delpérée este un bun cunoscător al României. De-a lungul carierei sale a întreținut relații academice, științifice și culturale cu reprezentanți ai mediului academic românesc, implicându-se personal si profesional în promovarea unor proiecte de cercetare de anvergură din domeniul dreptului. A participat, de asemenea, la numeroase simpozioane și colocvii științifice organizate de către Centrul de Drept Constituțional și Instituții Politice, Universitatea din București și Asociația Română de Drept Constituțional, alături de nume de referință din România și a încurajat numeroși studenți români în cariera lor universitară.

De asemenea, profesorul Delpérée a fost și mentorul a numeroși diplomați belgieni și francezi care la rândul lor au avut strânse legături profesionale cu România. Mai recent, în anul 2021, a contribuit în mod hotărâtor la organizarea seminarului diplomatico-academic "155 de ani de la prima Constitutie a României moderne - modelul constitutional belgian" alături de reprezentanți ai Universității din București și de un grup de ambasadori belgieni și români.

Acordarea titlului de Doctor Honoris Causa profesorului Francis Delpérée reprezintă o recunoaștere simbolică a unei personalități academice remarcabile, cu o întreagă carieră dedicată dreptului constitutional, promovării democratiei si drepturilor omului, precum si o modalitate de a evidentia legăturile sale speciale cu cercetarea românească în acest domeniu.

Pentru strălucita sa carieră stiintifică, ce a contribuit la dezvoltarea dreptului constituțional, pentru activitatea sa publică remarcabilă și pentru sprijinul constant acordat cercetării în domeniul dreptului constituțional, Senatul Universității din București a decis acordarea înaltei distincții de Doctor Honoris Causa profesorului Francis Delpérée.

Suntem onorați și bucuroși să aducem azi la îndeplinire voința Senatului Universității din București.

Monsieur le Recteur de l'Université de Bucarest, Monsieur le Président du Sénat, Monsieur le Doven, Chers invités d'honneur, Mesdames et messieurs, Distinguée audience,

Dans l'esprit de la tradition selon laquelle le Sénat de l'Université de Bucarest honore les grandes personnalités de la science et de la culture en leur conférant le titre de docteur honoris causa, nous décernons aujourd'hui ce titre à une personnalité scientifique d'excellence, à une personne avec une activité scientifique remarquable et avec une brillante carrière universitaire, le professeur Francis Delpérée.

Les arguments déterminants qui nous ont emmenés à la cérémonie d'aujourd'hui relèvent non seulement de la riche personnalité du professeur, spécialiste en droit constitutionnel et administratif, et - comme c'est souvent le cas des juristes remarquables - homme de la Cité, mais aussi sa grande et longue activité didactique, son œuvre scientifique, ainsi que sa participation à la vie publique aux plus hauts niveaux.

C'est un privilège d'honorer une telle personnalité car l'homme et le professeur universitaire Francis Delpérée est un modèle pour nous tous en ce qui concerne la carrière pédagogique et l'activité scientifique. Ainsi, le Professeur Delpérée fait preuve d'une carrière professionnelle exceptionnelle, tout en restant dévoué à son enseignement académique et à sa carrière scientifique. Cela lui a permis d'obtenir des résultats exceptionnels dans son domaine d'activité.

Conformément à l'usage, nous reconstituerons le parcours professionnel de la personne honorée.

Le Professeur émérite Dr. Francis Delpérée (né le 14 janvier 1942 à Liège), membre de l'Académie royale de Belgique depuis 1998, est une figure emblématique dans le domaine du droit constitutionnel et administratif, et se réjouit d'une véritable reconnaissance internationale. Depuis plusieurs décennies, il est l'une des personnalités reconnues du droit public belge et a exercé de nombreuses responsabilités académiques et politiques.

Docteur en droit des Universités de Louvain (1964) et de Paris (1968), Francis Delpérée a défendu une thèse qui a porté sur L'élaboration du droit disciplinaire de la fonction publique. Il a enseigné le droit constitutionnel, le droit administratif, et le droit de la fonction publique à la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain depuis 1970, faculté dont il a été doyen de 1990 à 1993. Actuellement, il est avocat et professeur émérite à l'Université catholique de Louvain.

Professeur hors pair, infatigable voyageur, initiateur et bâtisseur de nombreux projets innovants en sciences sociales et humaines, le professeur Francis Delpérée a marqué de son empreinte plusieurs générations d'étudiants, en apportant une contribution décisive aux avancées de la science du droit constitutionnel, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Membre fondateur depuis 1984, pendant plusieurs années il a présidé l'Académie internationale de droit constitutionnel de Tunis. Il a également été directeur du Centre d'études constitutionnelles et administratives de Louvain-la-Neuve (Belgique).

Depuis 1994 il est directeur de la Revue belge de droit constitutionnel, tout comme il préside le conseil d'administration de la Revue générale (publication périodique de réflexion et de culture qui existe depuis 1865). Le professeur Francis Delpérée est membre du comité de rédaction de plusieurs autres revues scientifiques belges et étrangères: Administration publique, revue du droit public et des sciences administratives (Bruxelles), Annuaire international de justice constitutionnelle (Aix-en-Provence), Revue française de droit constitutionnel (Aix-en-Provence), Revue française de droit administratif (Paris).

D'autre part, le professeur est, depuis 1999, membre correspondant de l'Institut français - Académie des sciences morales et politiques, Section III Législation, droit public et jurisprudence. Également, le professeur Francis Delpérée est membre correspondant depuis 1998 et membre titulaire depuis 2004 de l'Académie royale de Belgique - Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.

Tout au long de sa carrière, il a été évaluateur à la section de législation du Conseil d'État belge.

Depuis le début de sa carrière scientifique, ses livres et articles scientifiques ont été inclus dans les bibliographies des centres universitaires en Belgique et dans le monde francophone. En égale mesure, le professeur Francis Delpérée a encouragé la recherche internationale dans le domaine du droit constitutionnel comme en témoignent, à la fois, le grand nombre de ses publications au niveau international, et le grand nombre de citations que ses publications ont connues par d'autres auteurs au niveau international.

En raison de la complexité des sujets abordés dans sa recherche, le professeur Francis Delpérée a apporté une contribution significative au développement des connaissances, à la promotion du droit constitutionnel belge et comparé, de l'État de droit et des institutions de l'État (par exemple sur la sixième réforme de l'État belge) et à la promotion des droits de l'Homme (par exemple l'euthanasie des mineurs). Le professeur est l'auteur de nombreux ouvrages, études, articles sur le droit constitutionnel et les institutions politiques, traitant de questions liées aux crises des gouvernements, dans le monde en général, et en Belgique en particulier, le rôle de la Constitution dans la détermination de la stabilité d'un État, des instruments spécifiques de la monarchie constitutionnelle. Ainsi, par son travail et son activité, il a marqué, dans le monde entier, le développement du domaine du droit constitutionnel et a contribué à l'affirmation de la démocratie et des libertés individuelles, en tant que personnalité représentative du système socio-politique dans lequel il a œuvré depuis des décennies. Également, en tant que membre de commissions de droit et d'associations juridiques prestigieuses, il a contribué à la promotion du droit constitutionnel et s'est distingué comme promoteur des valeurs humanistes.

Outre les nombreux ouvrages et contributions de droit public et comparé, dont on mentionne ici seulement le Traité de droit constitutionnel de la Belgique, Francis Delpérée a participé et continue à s'impliquer activement dans divers débats publics sur les questions institutionnelles d'actualité, exprimant ses arguments et ses interprétations dans la presse écrite et media audiovisuelle belge, ainsi que dans d'innombrables conférences internationales. En effet, en plus de son travail d'édition de renommée mondiale et de sa carrière universitaire, il est récemment devenu une personnalité médiatique de plus en plus active, dont la voix se fait entendre dans les débats sur le texte constitutionnel belge et au-delà. Il a notamment développé plusieurs synthèses sur la relation entre les textes constitutionnels et l'architecture politique complexe de son pays, sur ses implications pour l'évolution des crises gouvernementales.

Il faut mentionner que Francis Delpérée a également eu une longue carrière politique. Entre 2004 et 2014, il a été sénateur de la Communauté française, député de la Région de Bruxelles-Capitale, en suite député fédéral lors de la législature 2014–2019. Il a mis fin à sa carrière politique lors des élections législatives de mai 2019.

Les archives de l'universitaire et homme politique Francis Delpérée sont conservées au Centre d'archives et de documentation (CPCP) à Louvain. Ce fonds regroupe des publications de 1972 à 2019, et illustrent à la fois la vie professionnelle, scientifique, académique, et politique de Francis Delpérée. Parmi les archives conservées figurent des dossiers thématiques sur des questions liées à la sixième réforme de l'État belge, l'euthanasie des mineurs, la lutte contre le terrorisme ou encore les dotations royales.

En outre, Francis Delpérée a répondu favorablement à l'invitation de plusieurs institutions européennes, du Conseil de l'Europe, des Nations Unies (Programme des Nations Unies pour le Développement) et de plusieurs gouvernements et parlements, et a effectué plusieurs missions d'expertise constitutionnelle, notamment dans les Etats d'Europe centrale et d'Afrique de Nord ou Moyen Orient. Le professeur Francis Delpérée est connu dans les milieux internationaux des études juridiques pour la promotion et l'institutionnalisation du terme «constitutionnaliste», car on peut dire que toute son activité est liée à ce domaine.

Et Francis Delpérée continue à s'intéresser aux questions d'actualité, comme la migration ou encore la crise sanitaire, révélant leur relation avec l'impact que peut avoir le droit constitutionnel au niveau européen et audelà. Ses compétences, sa capacité d'interprétation, tant académique que politique, ses échanges avec le grand public, ainsi que la notoriété de son expertise, ont fait du professeur belge pendant la récente crise pandémique un fervent partisan du rôle du droit constitutionnel dans l'établissement des différentes compétences et pouvoirs des autorités de l'État.

Son infatigable activité d'enseignement, de recherches et d'action publique a été distinguée par d'importantes décorations de l'Etat belge : il a été décoré avec la Grand-Croix de l'ordre de Léopold II (25 mai 2019), avec le titre de Grand Officier de l'ordre de Léopold (6 juin 2010), avec celui du Commandeur de l'ordre de la Couronne (19 août 1997), et il a reçu la Médaille civique de 1ère classe (30 octobre 1992) une décoration civique destinée aux fonctionnaires de haut-rang.

En reconnaissance de ses travaux de recherche, plusieurs institutions publiques et privées et personnalités du monde du droit, de la politique et du journalisme lui ont rendu hommage. En outre, pour son activité scientifique il a recu le titre de Docteur Honoris Causa des universités d'Aix-en-Provence, de Genève, d'Ottawa, de Szeged, d'Athènes et de Toulon

Personnalité hors pair et internationalement reconnue, le professeur Francis Delpérée est aussi un fin connaisseur de la Roumanie. Tout au long de sa carrière, il a entretenu des relations académiques, scientifiques et culturelles avec des représentants du milieu universitaire roumain, s'impliquant personnellement et professionnellement dans la promotion de projets de recherche à grande échelle dans le domaine du droit. Il a également participé à de nombreux symposiums et colloques scientifiques organisés par le Centre de droit constitutionnel et des institutions politiques de l'Université de Bucarest et l'Association roumaine de droit constitutionnel. aux côtés de personnalités roumaines, et a encouragé de nombreux étudiants roumains dans leur carrière universitaire.

Le professeur Francis Delpérée a également été le mentor de nombreux diplomates belges et français qui, à leur tour, avaient des liens professionnels étroits avec la Roumanie. Plus récemment, en 2021, il a contribué de manière décisive à l'organisation du séminaire diplomatique et universitaire "155 ans depuis la première Constitution de la Roumanie moderne – le modèle constitutionnel belge" avec des représentants de l'Université de Bucarest et un groupe d'ambassadeurs belges et roumains.

La remise du titre de Docteur Honoris Causa au professeur Francis Delpérée est une reconnaissance symbolique d'une personnalité académique remarquable, avec une carrière entière consacrée au droit constitutionnel, à la promotion de la démocratie et des droits de l'homme, et une façon de lui rendre hommage pour son apport dans le renforcement de liens particuliers avec la recherche roumaine dans ce domaine.

Pour sa brillante carrière scientifique contribuant au développement de la science du droit constitutionnel, pour son action publique remarquable et, enfin, pour l'appui constant à la recherche dans le domaine de droit constitutionnel, le Senat de l'Université de Bucarest a décidé d'accorder la haute distinction de Docteur Honoris Causa au Monsieur le Professeur Francis Delpérée.

Nous sommes personnellement honorés et très heureux d'accomplir aujourd'hui le souhait de l'Université de Bucarest.



Biographie | Francis Delpérée

Le professeur Francis Delpérée est né à Liège en 1942.

Il est docteur en droit des Universités de Louvain (1964) et de Paris (1968). Sa thèse a porté sur L'élaboration du droit disciplinaire de la fonction publique (Paris, LGDJ, 1969, Bibliothèque de droit public, t. 85, préface de Marcel Waline).

Depuis 1969, il est professeur à l'Université de Louvain où il a enseigné le droit constitutionnel, le droit administratif et le droit de la fonction publique. Il a été doyen de la Faculté de droit de 1990 à 1993. Il est professeur ordinaire émérite depuis 2007.

De 1965 à 1975, il a été inscrit au barreau de Bruxelles. Il est, depuis lors, avocat honoraire. De 1985 à 2004, il a été assesseur (conseiller d'État en service extraordinaire) à la section de législation du Conseil d'État.

Les qualités scientifiques et pédagogiques du professeur Delpérée lui ont valu d'enseigner dans des universités belges et étrangères (Aix-en-Provence, Bâton-Rouge, Bologne, Bordeaux, Dijon, Leuven, Luxembourg, Montpellier, Rennes, Ottawa, Paris I, Paris XII, Saint-Denis de la Réunion, Saint-Louis-Bruxelles...), au Collège royal de Rabat et à l'École nationale d'administration (ENA).

Il est docteur honoris causa des Universités d'Aix-Marseille III, d'Ottawa, d'Athènes, de Szeged et du Sud Toulon-Var.

A la demande de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, des Nations Unies, du PNUD, de gouvernements ou de parlements étrangers, il a rempli des missions d'expertise constitutionnelle en Europe centrale, au Moyen-Orient ou en Afrique du Nord ; il a notamment été associé à la rédaction de la Constitution tunisienne de janvier 2014.

Depuis 1999, il est membre de l'Académie royale de Belgique (classe des lettres, sciences morales et politiques) et correspondant de l'Institut de France, au titre de l'Académie des sciences morales et politiques (section Législation, droit public et jurisprudence). Il est membre étranger de la section des sciences sociales de Société finlandaise des sciences et des lettres (1997) et de la classe de droit et d'histoire de l'Académie norvégienne des sciences (1998).

Il est membre d'institutions sientifiques tant en Belgique qu'à l'étranger : l'Académie internationale de droit constitutionnel (qu'il préside), l'Institut international des sciences administratives (dont il a été vice-président), le Centre interuniversitaire de droit public (qu'il préside), la Conférence internationale des Facultés de droit francophones (1994–1999), le Groupe d'enseignement et de recherche sur la justice constitutionnelle, le Groupe européen de droit public.

En 2003, il a été titulaire de la chaire Francqui à la Katholieke Universiteit Leuven et a donné un ensemble de leçons sur "Le bon usage de la Constitution".

En 2004, il a été élu sénateur. Il a assumé la première vice-présidence de la Commission des affaires institutionnelles. Il était également membre du Parlement bruxellois et de l'Assemblée de la Commission communautaire française. En 2014, il a été élu à la Chambre des représentants. Depuis 2019, il est sénateur et député honoraires.

Il est l'auteur d'un traité sur Le droit constitutionnel de la Belgique, publié en 2000 à Bruxelles et à Paris, et de nombreux ouvrages et articles sur les questions de droit public et administratif, dans une perspective nationale et comparative.

En 1993, le Roi Baudouin lui a octroyé concession de noblesse et le titre personnel de baron. Sa devise est: Jure constituitur civitas.

Il a fait l'objet de distinctions belges et étrangères : Grand officier de l'Ordre de Léopold (2010), Grand-croix de l'Ordre de Léopold II (2022), Commandeur de l'ordre de la Couronne (1097), Commandeur de l'Ordre du mérite de la République italienne (1988), Chevalier (1989) puis Officier de la Légion d'honneur (2021), Commandeur de l'Ordre des palmes académiques (2008), Grand-croix de l'Ordre pro Merito Melitensi de l'Ordre souverain de Malte (2002).

En 2000, il a reçu la médaille d'or du Mérite européen pour sa contribution au développement du droit de l'Union et des États européens (Fondation du Mérite européen, Luxembourg).



Bibliographie | Francis Delpérée

I. - Ouvrages

- L'élaboration du droit disciplinaire de la fonction publique, Paris, LGDJ, 1969, Bibliothèque de droit public, t. 85, préface M. Waline. Ouvrage couronné en 1970 du prix de l'Institut belge des sciences administratives.
- Droit constitutionnel, Bruxelles, Larcier, 1980-1989, coll. Précis de la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain, 2 vol.
- Chroniques de crise 1977-1982, Bruxelles, Ed. Crisp, 1983.
- Référendums, Bruxelles Ed. Crisp, 1985.
- Recueil des constitutions européennes, Bruxelles, Bruylant, 1994 (avec M. Verdussen et K. Biver).
- Les droits politiques des étrangers, Paris, PUF, 1995, coll. Que sais-je?, nº 2993.
- Code constitutionnel, Bruxelles, Bruylant, 1996 (avec D. Renders).
- Droit public. La Cour d'arbitrage, Bruxelles, Larcier, 1996, coll. Répertoire notarial (avec A. Rasson-Roland).
- Le contentieux électoral, Paris, PUF, 1998, coll. Que sais-je?, nº 3334.
- Le Parlement européen, pour quoi faire? Bruxelles, Labor, 1984 (avec F. Jongen).
- La démarche citoyenne, Bruxelles, Labor, 1998, coll. Quartier libre.
- Le système constitutionnel de la Belgique, Bruxelles, Larcier, 1998, coll. Répertoire notarial (avec S. Depré). Ouvrage couronné du prix Wernaers pour la diffusion des travaux scientifiques.
- Le droit constitutionnel de la Belgique, Bruxelles-Paris, Bruylant-LGDJ,
- Le fédéralisme en Europe, Paris, PUF, 2000, coll. Que sais-je?, n° 1953.
- Mille et une idées à l'intention de l'étudiant en droit public, Bruxelles, Bruylant, 2004 (avec D. Renders et A. Rasson-Roland).
- Carnet de campagne, Bruxelles, Ed. Racine, 2004.
- La Constitution de 1830 à nos jours, et même au-delà, Bruxelles, Ed. Racine, 2006.
- La Belgique, un projet d'avenir?, Bruxelles, Ed. Luc Pire, 2007.
- Le dialogue parlementaire Belgique-Europe, Bruxelles, Bruylant, 2010 (avec F. Dopagne).
- Petit abécédaire politique, Hamme-Mille, Les Claines, 2011.
- Aux urnes, citoyens!, Hamme-Mille, Les Claines, 2014.
- J'écris ton nom, Constitution, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2016, coll. L'Académie en poche.
- L'Etat Belgique, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2017, coll. L'Académie en poche.

- Le roi des Belges, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2017, coll.
 L'Académie en poche.
- Les crises de gouvernement, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2020, coll. L'Académie en poche.
- Dictionnaire constitutionnel, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2023, coll. Mémoires (en préparation)

II.— Ouvrages collectifs publiés sous sa direction

- La participation directe du citoyen à la vie politique et administrative, Bruxelles, Bruylant, 1985, coll. Bibiliothèque de la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain, t. XVII.
- La Cour d'arbitrage. Actualité et perspectives, Bruxelles, Bruylant, 1988, coll. Centre d'études constitutionnelles et administratives, t. 1.
- La Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, Bruylant, 1989, coll. Centre d'études constitutionnelles et administratives, t. 2.
- La Constitution fédérale du 5 mai 1993, Bruxelles, Bruylant, 1993, coll.
 Centre d'études constitutionnelles et administratives, t. 7.
- La Belgique fédérale, Bruxelles, Bruylant, 1994, coll. Centre d'études constitutionnelles et administratives, t. 8.
- Regards croisés sur la Cour d'arbitrage. Dix ans de jurisprudence constitutionnelle, Bruxelles, Bruylant, 1995, coll. Centre d'études constitutionnelles et administratives, t. 9.
- L'ordinamento federale belga (raccolta di scritti coordinata da Francis Delpérée), con saggi introduttivi di Giovanni Guiglia, Giampolo Peccolo, Romano Orrù, Torino, G. Giappichelli Editore, 1996.
- La responsabilité pénale des ministres fédéraux, communautaires et régionaux, Bruxelles, Bruylant, 1997, coll. Centre d'études constitutionnelles et administratives, t. 11.
- Justice constitutionnelle et subsidiarité, Bruxelles, Bruylant, 2000, coll.
 Centre d'études constitutionnelles et administratives, t. 17.
- Quelles réformes pour le Sénat ? Propositions de 16 constitutionnalistes, Bruxelles, Bruylant, 2002, coll. Centre d'études constitutionnelles et administratives, t. 21.
- Les loi spéciales et ordinaires du 13 juillet 2001. La réforme de la saint-Polycarpe, Bruxelles, Bruylant, 2002, coll. Centre d'études constitutionnelles et administratives, t. 24.
- L'unité et la diversité en Europe. Les droits des minorités. Lee exemples belge et hongrois, Bruxelles, Bruylant, 2003, coll. Centre d'études constitutionnelles et administratives, t. 25.

- La procédure de révision de la Constitution, Bruxelles, Bruylant 2003, coll. Centre d'études constitutionnelles et administratives, t. 26.
- La Belgique, horizon 2030, La Revue générale, 2022, nº 1.

III.— Articles

- «L'Etat belge: rétrospective et prospective», in Problèmes d'interprétation à la mémoire de Constantinos N. Kakouris, Athènes-Bruxelles, 2004, p. 77.
- «La décentralisation à la belge et à la française. Voisines ou cousines ?», in La Constitution et les valeurs. Mélanges en l'honneur de Dmitri Georges Lavroff, Paris, Dalloz, 2005, p. 141.
- «Quelles responsabilités?», Revue générale de droit, 2006, p. 521
- «Constitution et service public», Revue juridique de l'Ouest, 2006/4, p. 389.
- «La préface», in Renouveau du droit constitutionnel. Mélanges en l'honneur de Louis Favoreu, Paris, Dalloz, 2007, p. 27.
- «I limiti all'esercizio della funzione costituente in Belgio», in La revisione constituzionale e i suoi limiti. Fra teoria constituzionale, diritto interno, esprienze straniere (dir. S. Gambino e G. d'Ignazio), Milano, Giuffrè, 2007, p. 329.
- «Les autorités administratives indépendantes», Annuaire européen d'administration publique, 2008, p. 317.
- «La Constitution, l'Etat et la Cour constitutionnelle», in Le dialogue des juges, Mélanges en l'honneur du président Bruno Genevois, Paris, Dalloz, 2009, p. 317.
- «Les évolutions récentes de la fonction royale en Belgique», in La refonte de la Constitution luxembourgeoise en débat (dir. J. Gerkrath), Bruxelles, Larcier, 2010, p. 133.
- «Nouveaux aspects de la citoyenneté», in Essays in honour of Georgios I. Kassimatis, Bruxelles, Bruylant, p. 371.
- «Les liaisons dangereuses», in Pourquoi Antigone? Liber amicorum Edouard Jakhian, Bruxelles, Bruylant, 2010, p. 93.
- «Armée et administration», Annuaire européen d'administration publique, 2012, p. 371.
- «La protection des droits fondamentaux en Europe : à quand un cours d'harmonie?», in Liberae cogitationes. Liber amicorum Marc Bossuyt, Cambridge-Antwerp-Portland, Intersentia, 2013, p. 197.
- «Les chevaliers de la table ronde et la justice constitutionnelle», in Long cours. Mélanges en l'honneur de Pierre Bon, Paris, Dalloz, 2014, p. 135.
- «Faut-il contrôler la Constitution?», in Mélanges en hommage à Henry

- Roussillon. Le pouvoir, mythes et réalité, Presses universitaires de Toulouse, 2014, p. 843.
- *«La déontologie des fonctionnaires»*, Annuaire européen d'administration publique, 2015, p. 269.
- «Mon métier? Parlementaire», in Mélanges en l'honneur du doyen Jean-Pierre Machelon. Institutions et libertés, Paris, LexisNexis, 2015, p. 307.
- «Le juriste face à l'euthanasie de l'enfant en fin de vie», in Contestation, combats et utopies. Liber amicorum Christine Matray, Bruxelles, Larcier, 2015, p. 129.
- «Cedant arma togae», in Le Conseil supérieur de la justice : stop ou encore (dir. M. Cadelli), Limal, Anthemis, 2016, p. 73.
- «La légende communale», in Mélanges en l'honneur du professeur Gérard Marcou, Paris, Ed. Irjs, coll. Bibilothèque de l'IRJS-André Tunc, 2017, p. 141.
- «Trois faces du Royaume», in Les visages de l'Etat. Liber amicorum Yves Lejeune, Bruxelles, Bruylant, 2017, p. 287.
- «Le nouveau Sénat belge», in L'état présent du bicamérisme en Belgique (dir. Ph. Lauvaux et J. Massot), Paris, Société de législation comparée, 2017, p. 65.
- *«Les gouvernements intermédiaires»,* Revue française de droit administratif, 2018, n° 6, p. 1021.
- «La colonne du Congrès à Bruxelles. Un monument aux significations plurielles», Considérant, 2019, n° 1.
- «Les racines de la Constitution», in Des racines du droit et des contentieux. Mélanges en l'honneur du professeur Jean-Louis Mestre, Aix-en-Provence, Ed. L'épitoge, 2020, t. I, p. 69.
- "The Constitution, the Parliament and the processes of cooperation decision-making. The Belgian experience", in Uten sammen-ligning. Fetschrift til Eivind Smith 70 ar, Fakbokforlaget, 2020, p. 181.
- «Le contour de la Constitution», in Semper perseverans. Liber amicorum André Alen, Antwerpen-Gent-Cambridge, Intersentia, 2020, p. 55.
- «La Constitution de Sophie», in Révolution, Constitution, Décentralisation. Mélanges en l'honneur de Michel Verpeaux, Paris, Dalloz, 2020, p. 235.
- «La proportionnelle», in Mélanges en l'honneur du professeur Dominique Rousseau. Constitution, justice, démocratie, Paris, 2020, p. 375.
- $-\ {\it «La pr\'esidence du conseil communal»},$ in Fragments d'univers. Mélanges

- en l'honneur du professeur Jean-Marie Pontier, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2020, p. 167.
- «L'espace démocratique», in Quels espaces pour la démocratie participative? Perspectives comparées (dir. A. Duffy-Meunier), Ed. Mare et Martin, 2020, p. 193.
- «L'Etat contaminé», in Liber amicorum Lazlo Troczani, Szeged, 2021, p.
- «Le droit familial, lu, revu et corrigé à la lumière du droit constitutionnel», in Mélanges en l'honneur de Jean-Louis Renchon, Bruxelles, Larcier, 2022.
- «Une double vie. A l'Université et au Parlement», in Mélanges offerts au doven Fadhel Moussa, Tunis, 2022.
- «En quête de territoire», in Mélanges offerts à André Roux (à paraître).
- «La Constitution entre coeur et raison», Liber amicorum Jan Velaers (à paraître).
- «Le bon citoven», in Mélanges offerts à Didier Maus, Paris (à paraître).
- «L'hymne et la Constitution», in Mélanges offerts à Anne-Marie Le Pourhiet, Paris, 2022 (à paraître).
- «Le concert des juges», in La France et ses juges (dir. N. Lenoir), Paris, 2022 (à paraître).
- «Les chemins croisés du Code civil et de la Constitution. Mythes, réalités et perspectives», Liber amicorum Xavier Dieux, Bruxelles, Bruylant, 2022 (à paraître).
- «Quelques observations sur le bicamérisme», Revue belge de droit constitutionnel, 2022 (à paraître).



Article | Francis Delpérée

"Discours d'éméritat"

Delpérée, Francis

ABSTRACT

Séance d'hommage au professeur Francis Delpérée - Le vendredi 5 octobre 2007, à l'initiative du Département de droit public de la Faculté de droit de l'UCL, était organisée une séance d'hommage au professeur Francis Delpérée, à l'occasion de son accession à l'éméritat. - Après que le professeur Jean-Louis Renchon, doven de la Faculté, ait brillamment ouvert la séance et que les professeurs Blaise Knapp, André Roux et Jean Velaers eurent livré leurs impressions quant à l'avenir du droit constitutionnel, le professeur Bernard Coulie, recteur de l'UCL, rendit hommage au professeur Francis Delpérée, figure emblématique du droit public, et le professeur David Renders en dressa un fidèle et magnifique portrait. - Les textes des interventions du doyen Jean-Louis Renchon, du recteur Bernard Coulie et du professeur David Renders sont reproduits dans ce numéro des Annales de droit de Louvain, de même que, d'une part, la présentation que fit le pr...

CITE THIS VERSION

Delpérée, Francis. Discours d'éméritat. In: Annales de droit de Louvain, Vol. 70, no. 2, p. 243-250 (2007) http://hdl.handle.net/2078.1/190163

Le dépôt institutionnel DIAL est destiné au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques émanents des membres de l'UCLouvain. Toute utilisation de ce document à des fin lucratives ou commerciales est strictement interdite. L'utilisateur s'engage à respecter les droits d'auteur lié à ce document, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit à la paternité. La politique complète de copyright est disponible sur la page Copyright policy

DIAL is an institutional repository for the deposit and dissemination of scientific documents from UCLouvain members. Usage of this document for profit or commercial purposes is stricly prohibited. User agrees to respect copyright about this document, mainly text integrity and source mention. Full content of copyright policy is available at Copyright policy

Discours d'éméritat

par Francis Delpérée Professeur émérite de l'UCL

Ce discours ne sera pas comme les autres. Il ne sera pas comme les mille et un cours (ou discours) que j'ai dispensés depuis quarante ans - tant il est vrai que j'ai donné mon premier cours de droit constitutionnel au lendemain de mai '68, j'avais vingt-six ans -.

Ce discours sera différent. Parce que je ne parlerai pas, ou si peu, de ma vieille amie, la Constitution. Parce que je ne parlerai pas non plus, ou si peu, de mes vieux compagnons de route, l'Etat belge et ses ramifications.

Non, si vous m'y autorisez, je vous parlerai un instant de nous. Un peu de moi, beaucoup de vous.

I. — UN PEU DE MOI

Durant cet après-midi, j'ai écouté les uns et les autres. Avec attention, curiosité, inquiétude. Je les ai entendus raconter ma vie, décrire mes activités, commenter mes livres. A ce moment, j'ai entendu comme en écho le cri de Jean RIVERO, le grand juriste français. Dans cette même salle, au terme d'une séance d'hommage qui lui était consacrée, il ne pouvait s'empêcher de dire. «Est-ce bien moi? Est-ce bien moi ce personnage dont le portrait vient d'être tracé en termes aussi choisis?».

J'ai toujours voulu être lucide. J'ai toujours refusé de m'endormir sous le poids des compliments, si agréables et même si enivrants soient-ils (comment ne pas l'avouer?). Je ne changerai pas, aujourd'hui, d'attitude.

Je me permets donc de vous adresser une demande pressante. Mettez sur le compte de l'indulgence et de l'amitié que des collègues veulent bien me porter les mérites qu'ils ont cru devoir m'attribuer.

A dire vrai, la réalité est plus prosaïque. Je crois qu'elle se résume en un mot. Un tout petit mot. Ce petit mot, c'est «tout». J'ai tout investi dans la fonction académique. Ma vie, c'était mon métier. Mon métier, c'était ma vie.

D'où vient cette attitude? Je me risque à une explication. Une fée s'est penchée sur mon berceau, il y a soixante-cinq ans. Elle a déposé quatre atouts dans mon jeu. Je n'ai jamais hésité à les utiliser.

1. – Dans la vie, j'ai eu une première chance. Mes parents nous ont éduqués - mon frère, mes soeurs et moi - dans le sens du service public, dans le souci de l'intérêt général, dans la préoccupation de l'institution, comme aurait dit HAURIOU.

Au lendemain de la guerre, une société nouvelle se reconstruisait, au propre comme au figuré. Je ne peux m'empêcher de rappeler que mon père a été l'un des organisateurs du système de sécurité sociale de notre pays.

L'Etat – et, d'abord, l'Etat belge – a toujours été au premier rang des préoccupations familiales. Je vivais les problèmes de la Belgique en même temps que je mangeais mon gruau d'avoine (Je n'ai pas arrêté depuis lors, hormis sans doute la consommation de gruau...).

D'autres célèbrent à l'envi les droits de l'homme. Mes parents, eux, m'ont appris, avec LACORDAIRE, qu'«entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit». La loi! Et plus encore la Constitution (il faut bien en dire un mot...). Elle est sans doute charte des libertés mais elle est aussi programme politique.

Par-dessus tout, elle est la règle de droit qui doit régir le comportement des citoyens et des pouvoirs publics.

Il nous revient de rappeler sans répit les préceptes constitutionnels. Avec la fermeté qui s'impose quand ce qui est en jeu c'est le sens même de l'Etat, de ses valeurs, de ses finalités. Oserai-je ajouter sans jouer aux Cassandre, que ce qui est en cause aujourd'hui en Belgique, c'est l'existence et l'avenir du pays?

2. – Deuxième atout. J'ai bénéficié de maîtres exceptionnels. En droit constitutionnel et en droit administratif.

Trois maîtres pour un seul homme... Paul DE VISSCHER et Cyr CAMBIER, à Louvain, Marcel Waline, à Paris. Trois hommes différents, oh combien. Mais tous trois stimulants. Le premier était un pédagogue hors pair. Le deuxième cultivait, comme à plaisir, l'esprit critique. Le troisième était passé maître dans l'art de l'analyse juridique.

J'ai essayé, en toute modestie, de faire la synthèse de leurs talents croisés. Je leur rends grâce, chaque jour. Ils m'ont appris la liberté académique, ses règles, ses procédures et ses limites. Ils m'ont surtout permis de la déployer à l'envi.

J'ajoute que j'ai eu des collègues qui étaient aussi des amis, en Belgique et un peu partout à l'étranger. Plusieurs d'entre eux nous ont rejoint, cet après-midi. Et, à leur tête, le doyen KNAPP, docteur honoris causa de notre Université.

Vous êtes là, mes chers collègues, pour rappeler, si besoin en est, que la collégialité n'a de sens que si elle débouche sur des collaborations actives, loin des concurrences stériles ou des compétitions stupides.

Le moindre de ces collègues et de ces amis n'était pas Louis Favoreu, le président d'Aix-en-Provence. Ensemble, nous avons parcouru le monde, en missionnaires convaincus de la cause constitutionnelle (la formule est de Didier Maus). Nous avons travaillé la main dans la main. Comme on dit à Rome, nous avons œuvré *urbi et orbi*.

3. – J'ai eu une troisième chance. J'ai pu compter sur la présence vigilante à mes côtés de ma femme et de mes enfants. Ils ont été mes premiers étu-

diants, même si le droit public n'était pas, loin de là, la préoccupation initiale de ces scientifiques ou de ces artistes.

Ils ont été les premiers destinataires de textes ou de conférences à l'état d'ébauche. Ils en ont aussi été les premiers censeurs et les pires critiques.

Mes enfants, vous ne savez pas la dette que je vous dois. Un sourire narquois, une moue dévastatrice ou simplement un regard dubitatif suffisaient à me faire ranger au carquois les flèches acérées que j'avais pourtant toute raison de lancer à la cantonade.

Merci d'avoir été, même sans le savoir, ce baromètre que je pouvais consulter à toute heure. Merci de m'avoir évité de provoquer trop de secousses sur l'échelle universitaire de Richter.

4. – Quatrième atout. J'ai pu bénéficier du concours d'une flopée d'assistants.

Quelques-uns sont devenus mes collègues et vous les avez entendus au cours de cet après-midi: Anne Rasson, David RENDERS, Marc VERDUSSEN... Ils sont désormais les chevilles ouvrières de l'Ecole de droit public de Louvain. A eux de prendre le relais.

Les circonstances ont voulu que j'aie été un peu moins présent, ces cinq dernières années, au deuxième étage de l'aile B du collège Thomas More. Pour des raisons personnelles puis pour des raisons politiques. C'est dans l'adversité ou dans le changement, dit-on, que l'on reconnaît ses amis. C'est aussi à ce moment qu'une équipe scientifique montre son aptitude à rebondir, à se renouveler et à affronter de nouveaux défis.

Je pars le cœur léger. Sans remords et sans amertume. Avec, chevillée au coeur, la conviction que beaucoup reste à faire et que d'autres pages du droit public pourront être écrites, avec talent, ici à Louvain-la-Neuve et, plus largement, dans l'Académie Louvain.

C'est faisable, et cela commence à se faire. Mais à une condition. C'est que les nouvelles générations soient unies sur l'essentiel, qu'elles soient guidées par un même souci, celui de travailler avec cohérence et efficacité dans les structures de l'Alma Mater.

A une autre condition. C'est qu'avec d'autres publicistes belges, ils se préoccupent d'organiser et de faire fonctionner au mieux notre Etat et ses composantes, qu'ils prennent la peine de l'expliquer sans se complaire dans des querelles de chapelle ou dans des débats d'initiés, qu'ils n'hésitent pas à organiser le débat citoyen dans l'une et l'autre langues.

C'est notre responsabilité politique et sociale. Croyez-moi, le pays a besoin de nous, le pays a besoin de vous.

II. — UN PEU DE MOI, BEAUCOUP DE VOUS. PARLONS DE VOUS

Mais, d'abord, une confidence. Je ne me sens pas juriste. Je ne me sens pas constitutionnaliste. Je suis professeur de droit. J'enseigne le droit constitutionnel... Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Autrement dit, je ne conçois pas l'exercice du métier qui est le mien sans la communication avec autrui. Je ne l'envisage pas sans public. Je ne l'envisage pas sans vous.

Le droit public, c'est une évidence, c'est même une tautologie, il est fait pour le public. Ou, pour être précis, il est fait pour de multiples publics. J'en retiendrai ici quatre.

1. - Le public peut être celui, restreint, d'un séminaire de recherches ou d'un cours approfondi. C'est là sans doute que surgissent le mieux les questionnements, les interrogations, les doutes mais aussi les projets, les réformes, les innovations.

«Cent fois sur le métier», nous avons à quelques-uns remis notre ouvrage dans ces cellules d'enseignement et de recherche. Nous avons poli et repoli des textes constitutionnels.

En nous inscrivant dans la grande tradition libérale du XIX^e siècle mais en nous montrant aussi attentifs aux préoccupations culturelles et sociales des hommes et des femmes de notre temps. En marquant un attachement indéfectible à l'unité de la Belgique mais en reconnaissant les diversités de tous ordres qui traversent une société politique composée. En essayant, ce n'est pas toujours commode, de concilier ces communes exigences.

Je le dis comme je le pense. Ce travail d'orfèvrerie en petit comité est plus que jamais indispensable.

2. – Le public peut aussi être celui des grands auditoires. J'ai eu l'occasion de décrire dans la revue Louvain le plaisir indicible que procure le cours magistral lorsqu'il est donné à trois cents ou à six cents étudiants serrés les uns contre les autres dans la moiteur du Montesquieu 11 ou du Sciences 10, quand ce n'était pas les mille étudiants éparpillés dans l'amphi Portalis à Aix-en-Provence.

Quel plaisir de ressentir, en quelques moments privilégiés, la communion des idées, des préoccupations et, pourquoi pas, des émotions.

Ces rendez-vous hebdomadaires, ils ont été, pour moi, comme matines et vêpres. Ils ont rythmé, pendant près de quarante ans, ma vie universitaire. Ils ont été cette drogue bienfaisante dont on éprouve parfois quelque difficulté à se passer. Gare aux assuétudes, comme diraient mes amis criminologues.

Ces cours ont été l'occasion, j'y tiens beaucoup, d'un enseignement «les yeux dans les yeux» et pas le regard vissé dans des notes, dans des syllabus ou dans des polycopiés. Ils ont été l'amorce d'un dialogue, seul secret, en définitive, de la pédagogie active.

Ces rencontres renouvelées, je le reconnais, elles me manqueront. Mais les règles universitaires sont faites pour tous. J'ai suffisamment enseigné le principe de l'égalité des Belges devant la loi, en ce compris la loi universitaire, que pour chercher à m'y soustraire.

3. – Le public, c'est encore celui des réunions, des congrès, des colloques, en Belgique et à l'étranger.

Je veux le souligner, mes chers confrères. L'Académie et l'Institut sont des lieux privilégiés de rencontre. L'échange intellectuel, la courtoisie de la communication et l'élévation du débat y composent un mélange exquis. La Thérésienne, à Bruxelles, et le Quai Conti, à Paris, sont des lieux où le juriste se plaît parfois à croire en l'immortalité et où, de manière plus prosaïque, il se trouve tout simplement heureux.

Je n'oublie pas non plus, mes chers collègues, ces réunions scientifiques qui s'organisent aux quatre coins du monde. Elles permettent de découvrir des hommes et des femmes, des pays, des systèmes juridiques, des mentalités, des projets différents. Elles donnent le recul qui permet de mieux comprendre la Belgique et les Belges. Rien ne remplace ce regard sur nousmêmes lorsqu'il nous vient de l'extérieur.

Je veux encore souligner, Monsieur le Premier Président, que la section de législation du Conseil d'Etat est un terrain privilégié d'action, de réflexion, d'apprentissage et d'enseignement. J'ai passé vingt ans de ma vie dans ce milieu, j'allais dire : dans ce cocon, constitutionnel et administratif où l'on apprend à connaître l'autre, à l'écouter (ce n'est pas si commode...), à raisonner toute question au regard de la Constitution et à participer, fûtce de manière indirecte, à l'élaboration de la loi.

Je devine, pour ce que j'en sais par bribes et morceaux, que le volume de *Mélanges* que vous me remettez ce soir est le témoignage concret de ces contacts nationaux et internationaux et qu'il représente le message qu'un public hautement qualifié a tenu à m'adresser. Avec le concours, comme à l'habitude, de Jean VANDEVELD et des Editions Bruylant.

4. – Le public, c'est enfin le grand public.

J'ai eu l'occasion de le rencontrer au cours de conférences dans tous les coins du pays. Pis encore, j'ai fait intrusion, à intervalles réguliers, dans les livings et dans les salons (si ce n'est dans les chambres à coucher), par le biais des journaux, de la radio ou de la télévision. Je n'ai jamais rechigné à répondre aux interrogations des médias. Les journalistes qui sont ici et

qui honorent la presse belge de leurs billets ou de leurs articles peuvent en témoigner.

C'est l'occasion de donner à l'enseignement du droit public sa réelle dimension, peut-être même sa réelle signification.

Sur un plan pédagogique, d'abord. Il faut adapter la forme de l'intervention. On ne prend pas la parole pendant trente secondes au *Journal télévisé*, on n'écrit pas un éditorial de 6000 signes pour la *Revue générale* de la même manière qu'on s'exprime dans un cours de deux fois cinquante-cinq minutes.

Sur un plan démocratique, ensuite. Il faut profiter de chaque occasion pour expliquer la Constitution au plus grand nombre. Dans le meilleur des cas, les médias permettent aux universitaires d'aller à l'essentiel, de prendre de la hauteur, de ne pas se perdre dans les arcanes d'un savoir sophistiqué. Ils ouvrent la voie à une vulgarisation scientifique de qualité.

Ce nouveau public n'a pas de limite. Il m'a beaucoup aidé. Il m'a forcé à être clair, précis, concis, sérieux...

A ce propos, permettez-moi d'insister sur la responsabilité collective qui pèse sur les épaules des publicistes.

Nous, les publicistes, nous ne sommes pas des universitaires comme les autres (Monsieur le Recteur...), nous ne sommes pas des juristes comme les autres (Monsieur le Doyen...). Certes, pour la plupart, nous ne sommes investis d'aucune autorité publique. Mais une mission éminente nous revient. Expliquer l'Etat. Sans complaisance mais aussi sans impertinence. Sans condescendance mais aussi sans familiarité.

N'ayons pas peur des mots. Nous assumons une mission de service public. Pour tout dire, une mission démocratique.

Réconcilier le citoyen et l'Etat. Harmoniser leurs préoccupations. Jeter des ponts entre les hommes, entre les pouvoirs, entre les hommes et les pouvoirs. Préconiser les réformes qui contribueront à la meilleure organisation et au meilleur fonctionnement de l'Etat. Favoriser son insertion dans des ensembles plus vastes comme celui de l'Union européenne, elle-même à la recherche de sa constitution.

Cette démarche responsable nous conduit parfois à nous taire, au grand dam des journalistes..., parce que l'intérêt de l'Etat peut requérir de temps à autre, la discrétion et le travail de l'ombre.

Cette démarche responsable nous conduit souvent à nous exprimer pour le plus grand nombre, si possible avec rigueur et modération. Nous ne sommes pas des amuseurs publics. Nous ne sommes pas des agitateurs d'idées. Nous ne sommes pas des discutailleurs par goût de la chicane.

Cette démarche responsable peut même nous conduire à prendre des engagements plus concrets. Mais cela, c'est une autre histoire. C'est une histoire qui reste à poursuivre au sortir de l'Université, dans un autre hémicycle. Senatus Populus Que Belgarum...

* *

Il est temps de conclure. Rassurez-vous. Je n'ai pas de dernier message à livrer. Sauf peut-être celui-ci. Il est double.

L'enseignement est un acte d'amour.

Le droit constitutionnel est un acte de foi dans la démocratie.

Toute ma vie, j'ai cherché à concilier l'amour et la démocratie. L'amour de la démocratie ou la démocratie de l'amour, c'est comme vous le voudrez...

A cet instant précis, une ritournelle me revient à l'oreille. L'entendrezvous, en ces heures automnales, murmurée au détour d'une rue ou sur une place de la nouvelle ville brabançonne?

«Parlez-moi d'amour. Redites-moi ces choses tendres. Je vous aime...». Excusez-moi. C'est dit sans pudeur mais avec sincérité...

C'est dit. Et cela dit, l'on se tait, l'on baisse les yeux, l'on savoure sans réserve l'instant de bonheur que vous avez tenu à m'offrir aujourd'hui. Ne le répétez pas, ce sera notre secret (partagé, il est vrai...). Oui, oui... Je vous aime.

© Direcția Comunicare și Relații Publice Universitatea din București Tipărit la Tipografia E.U.B.–B.U.P. Editura Universității din București–*Bucharest University Press*

2022 UNIVERSITATEA DIN BUCUREȘTI Virtute et Sapientia